

## La ligne « Écoute Violences Conjugales » a reçu 2.693 appels en 2016 !

Victimes, proches, enfants... Les violences conjugales touchent chaque année de nombreux Belges. En Fédération Wallonie-Bruxelles, nombreux sont ceux qui n'hésitent plus à contacter la ligne téléphonique « Écoute Violences Conjugales ». Un numéro d'appel où les victimes peuvent trouver de l'aide et sortir de l'isolement.

La semaine dernière, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la ministre des Droits des femmes, Isabelle Simonis (PS), a fait le point sur la problématique. « D'après les statis-

tiques, 2.693 appels ont été traités en 2016 », a précisé Isabelle Simonis au député Charles Gardier (MR) qui l'interrogeait sur les violences qui concernent les

hommes « Parmi les victimes, plus de 92 % sont des femmes et moins de 7 % sont des hommes. Les années précédentes, les hommes victimes représentaient 6 % en 2013, 9 % en 2014 et 7 % en 2015. Il est un fait qu'être victime de violence conjugale demeure un sujet tabou : plus de la moitié des hommes et un tiers des femmes qui en sont victimes n'en parlent à personne. »

À la ligne « Écoute Violences Conjugales », le téléphone sonne donc près de sept fois par jour. Mais l'association constate des hausses lorsque des campagnes

de publicité sont diffusées. « Parmi ces chiffres globaux, on constate des pics d'appels au moment des périodes de diffusion et de relance

des campagnes, puisqu'environ 30 % des appels sont effectués sur la période des deux mois et demi qui entoure ces diffusions et relances », explique la porte-parole de la ministre Simonis.

### L'IMPACT DE LA PUB

Pour l'exemple, en novembre 2016, le service a comptabilisé 258 appels. En décembre, ce total est monté à 323 appels.

Mais pour pousser encore davan-

tage de victimes à sortir du silence, Isabelle Simonis planche sur différents projets. « La ministre vient de créer, dans le cadre du budget 2017, un article budgétaire spécialement consacré à la thématique de lutte contre les violences », nous précise sa porte-parole. « Ce dernier, alimenté de 150.000 €, sera

principalement consacré à l'octroi de subventions en vue de pérenniser des projets d'associations de terrain. La ministre travaille également à la rédaction d'un décret cadre, avec l'ambition d'aboutir dans le courant de l'année 2017. Il permettrait d'agréer les opérateurs

spécialisés en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et leur proposerait un financement structurel. »

« Last but not least », Isabelle Simonis annonce qu'elle va lancer dans les prochaines semaines un appel à projets exceptionnel de 300.000 € qui visera à soutenir la lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et le droit à l'intégrité physique et psychique. ●

GUILAUME BARKHUYSEN